

**Université
des Antilles**



Procès-verbal du Conseil d'Administration

du 29 novembre 2019

Conseil d'administration

Le jeudi 29 novembre 2019 à 9 heures en GUADELOUPE

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PRÉSIDENT UA		P
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	A
	BERTIN-ELISABETH	Cécile	PR	972	A
	CESAIRE	Raymond	PR	972	P
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	Procuration à M. JANKY
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	P
	HERTOGH	Claude	MCF	971	P
	LETICEE	Jean-Lèn	MCF	971	P
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	Procuration à Mme CASSIN
	COLOT	Serge	MCF	972	P
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	Procuration à M. THOUARD
IATOS : 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	KIMBOO	Karine	BIATSS	972	A
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	CAPITOLIN	Trécy	Étudiante	971	P (suppléant : Meddy LUIT)
	PARVIN	Nicolas	Étudiant	971	P
	GABOURG	Raïssa	Étudiante	972	P
	ZACHARIE	Ludovic	Étudiant	972	P

Personnalités Extérieures : 10	PENCHARD	Marie-Luce	Conseil Régional	971	P
	NELLA	Aurélie	CTM	972	A
	GATIBELZA	Josiane	Ville Universitaire	971	P
	BRAVO-PRUDENT	Arlette	Ville Universitaire	972	A
	KECLARD	Lisiane	Personnalité extérieure	971	P
	ALICE	Jean	Personnalité extérieure	971	Procuration à M. GEOFFROY
	NAGAPIN	Henri	Personnalité extérieure	971	P
	THOUARD	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	P
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	A
	MORINIERE	Max	Personnalité extérieure	972	A

Liste d'émargement (suite)

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Invités de droit	FOURAR	Mostafa	Recteur	971	Représenté par M. Nicolas CRAIPEAU
	JAN	Pascal	Recteur	972	Représenté par M. Fernand SABIN
	MALHEY	Bruno	Directeur Général des Services	Administration Générale	P
	FILLOD	Noëllie	Agent Comptable	Administration Générale	P
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration Générale	P
	LAPLAIGE-AURIAULT	Charline	Adjointe DRH Resp. PGAFP	Administration Générale	A
	BERTO GAL	Gladys	Adjointe DRH	Administration Générale	P
	DAVID	Jean-Charles	Directeur délégué à la Recherche et aux Affaires Institutionnelles	Administration Générale	P
	EPAMINONDAS	Angéla	Chef de Cabinet	Administration Générale	P
Invités	JOSEPH	Philippe	VP délégué à l'innovation pédagogique	Administration Générale	A
	MOLINIE	Jack	Vice-président délégué à la répartition des moyens	Administration Générale	P
	SABIN	Fernand	Rectorat MTQ	972	P
	CRAIPEAU	Nicolas	Rectorat GPE	971	P
	AGAPE	Keïza	VP étudiant Établissement	Administration Générale	A

Conseil d'Administration du 29 novembre 2019
Salle des conseils de l'administration générale (Campus de Fouillole)

Ordre du Jour

1. **Propos liminaires du Président ;**
2. **Approbation du PV du CA du 1er octobre 2019**
3. **Affaires institutionnelles (vote)**
 - a) Statuts de composantes et de services communs
 - b) Diplômes universitaires UFR Médecine
 - c) Création du Certificat de Capacité d'Orthophoniste – Premier et Deuxième Cycle – Régime Grade MASTER
4. **Affaires budgétaires et financières (vote)**
 - d) Budget rectificatif n°3
 - e) Budget primitif 2020
 - f) Tarifs des missions
 - g) Paiement d'une prestation hors marché
 - h) Répartition des frais de gestion sur DU
 - i) Droits d'inscription des DU de médecine
 - j) Admissions en non-valeur et remises gracieuses
 - k) Rémunération des coordonnateurs de formation continue et des accompagnateurs VAE
 - l) Prix « cadeaux » pour les futurs lauréats de l'édition 2020 Ma Thèse en 180 secondes
 - m) Autorisation de verser des allocations aux personnels détachés dans le cadre de projets européens (H2020)
5. **Ressources humaines (vote)**
 - n) Campagne d'emploi du 2nd degré
 - o) Recrutement/renouvellement des ANT
 - p) Primes de Charges Administratives (PCA)
 - q) Taux d'occupation maximal autorisé des emplois de PR vacants utilisés pour le recrutement de professeurs invités
 - r) Aménagement et réduction du temps de travail pour les personnels BIATSS

Questions diverses

Les fichiers d'enregistrement audio se sont révélés inexploitables. Le contenu des débats a donc été retranscrit au style indirect.

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h07.

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur David indique que le quorum est atteint.

Monsieur Gérardin rappelle que pour voter le budget primitif de l'établissement le calcul du quorum doit être fondé sur le nombre de membres présents.

Monsieur David, après réexamen de la liste d'émargement, confirme que le quorum est atteint.

1. Propos liminaires du Président ;

Monsieur le Président s'exprime sur la mise en œuvre progressive de la loi de transformation de la fonction publique. L'une des premières mesures à appliquer dès le mois de janvier, c'est la définition de lignes directrices de gestion en matière de mobilité.

Il poursuit en témoignant de son souci de privilégier la tenue du conseil d'administration à sa participation à la conférence régionale de la coopération qui a lieu au même moment en Guyane.

Enfin, il évoque la réussite des étudiants dans les domaines universitaire, artistique et sportif. Il insiste sur l'importance de valoriser toutes les voies de reconnaissance et conclut par l'annonce d'une réussite sportive de premier plan : M. Meddy Luit, élu étudiant au conseil d'administration et champion du monde de jujitsu.

Monsieur Meddy LUIT indique qu'il revient d'Abou Dhabi où il a remporté une médaille d'argent au championnat du monde de jujitsu.

Monsieur le Président appelle les questions diverses.

Monsieur Gérardin pose deux questions :

- Le rendu compte trimestriel des actes signés par le Président en vertu de la délégation de signature qui lui est accordée par le CA ;
- La dégradation des relations professionnelles.

1. Approbation du PV du CA du 1er octobre 2019

Le PV de la séance du 1^{er} octobre 2019 n'appelle pas de remarque particulière, Monsieur le Président soumet ce point au vote.

2 : PV du CA du 01 octobre 2019	Nombre de votants	23
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	2
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	21

2. Affaires institutionnelles (vote)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration (CA) qu'il s'efforce depuis deux ans d'obtenir les statuts des composantes pour être en capacité de répondre aux sollicitations ministérielles. Plusieurs démarches ont été entreprises avec des succès divers. Le vote des dispositions communes statutaires lors du CA 1/10/2019 a permis de lancer une campagne coordonnée d'harmonisation des statuts dont voici les premiers résultats :

a) Statuts de composantes et de services communs

- Statuts de la DOSIP

Monsieur Gérardin suggère d'inscrire dans les statuts les références juridiques sous forme de visas. Il note également que la version présentée comporte une erreur de dénomination sur l'une des pages : il s'agit de la DOSIP et non pas de DIO.

Monsieur le Président demande à Mme Lâm, Directrice des affaires juridiques, si elle peut insérer les visas dans les différents statuts présentés.

Madame Lâm répond que cela est déjà fait.

- Statuts du DPLSH

Pas de remarque particulière.

- Statuts du SCD

Pas de remarque particulière.

- Statuts de l'INSPE 972

Pas de remarque particulière.

- Statuts de l'UFR LSH

Monsieur Thouard informe le conseil que la version des statuts du LSH qui lui est soumise n'est pas celle sur laquelle s'est prononcé le conseil de pôle Martinique.

Monsieur le Président confirme qu'il s'agit d'une version différente mais précise que les éléments ajoutés correspondent strictement à l'intégration dans les statuts préexistants des dispositions communes statutaires. Il dit prendre ses responsabilités pour sortir l'UFR LSH d'une situation de paralysie qui entrave le fonctionnement des formations et fait peser une menace sur la réussite universitaire des étudiants inscrits.

Monsieur Thouard reconnaît que ce sont les statuts de 2017 qui ont été soumis au vote du conseil de pôle de Martinique.

Monsieur Geoffroy, vice-président du CA, revient sur la chronologie de la campagne d'harmonisation des statuts pour indiquer que le conseil de pôle Martinique a examiné les statuts de l'UFR LSH de 2017 plutôt que d'analyser la version tenant compte des dispositions communes qui avait été élaborée par la responsable administrative de la composante.

Monsieur le Président abonde en rappelant la nécessité pour la composante de disposer de statuts conformes et constate qu'un certain nombre de statuts sont toujours manquants. Ils sont attendus pour le 20 décembre au plus tard.

Monsieur Joseph, vice-président délégué à l'innovation pédagogique et directeur de l'école doctorale 588, témoigne du blocage de la composante depuis 9 mois. Aucune décision ne peut se prendre, aucun conseil ne peut se réunir, et pourtant la composante et ses personnels ont la responsabilité d'accompagner et de former ses étudiants. Il demande instamment au président de faire voter des statuts pour débloquer la situation.

Monsieur le Président excipe d'un courrier en date 18/11 par lequel 7 enseignants chercheurs membres du conseil de l'UFR LSH en appellent à l'intervention du Président. Le Président fait lecture de ce courrier.

- Statuts des écoles doctorales ED 588/589

Monsieur Joseph intervient en tant que directeur de l'ED 588 pour demander que la répartition des bourses doctorales repose sur le nombre de doctorants dans chaque ED et qu'elle soit inscrite dans leurs statuts respectifs.

3.a : Statuts de composantes et de services communs	Nombre de votants	23
	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	22

b) Diplômes universitaires UFR Médecine

Monsieur Raymond Césaire, doyen de l'UFR de médecine, présente les créations, renouvellements et avenants des diplômes universitaires de l'UFR Médecine.

Monsieur le Président indique que ces dossiers ont suivi l'ordre des instances : conseil d'UFR, puis Conseil académique et, enfin, Conseil d'administration.

Monsieur Gérardin demande si dans le cadre de la formation continue obligatoire ces DU sont bien autofinancés.

Monsieur le Président le confirme.

3.b : Diplômes universitaires UFR Médecine	Nombre de votants	23
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	23

c) Création du Certificat de Capacité d'Orthophoniste – Premier et Deuxième Cycle – Régime Grade MASTER

Madame Suzy duflo, vice-doyenne de l'UFR médecine, présente la création du certificat de capacité d'orthophonie. Elle retrace le parcours de ce projet de la création de ce certificat au niveau national jusqu'au vote du conseil d'UFR, en passant par la 1^{ère} installation d'un orthophoniste en Guadeloupe en 1970, le plan santé outremer en 2009 et, en 2013, la masterisation de ce certificat (décret 2013/798 du 30 août 2013).

La création de ce certificat correspond à des besoins prégnants dans les départements français d'Amérique (DFA) :

- Prématurité ;
- Vieillesse de la population ;
- Etc.

Or, alors que ces phénomènes prennent de l'ampleur, les DFA souffrent d'une couverture de soins en matière d'orthophonie très insuffisante et fort variable selon les années. Actuellement, on dénombre à peu près une centaine d'orthophonistes, Guadeloupe-Martinique confondues. Beaucoup moins en Guyane. Les temps d'attente ont tendance à s'allonger (plus de 6 mois).

Les champs de compétences sont les suivants : prévention, éducation précoce, évaluation, bilan et diagnostic, prise en charge. La validation de ce certificat nécessite la réalisation de 10 semestres répartis sur 2 cycles.

Monsieur le Président abonde et confirme l'intérêt de ce certificat au regard de pathologies très fréquentes dans les Antilles. Il devrait permettre de former une quinzaine d'orthophonistes par promotion.

Madame Duflo précise que l'ouverture de cette formation devrait renforcer l'attractivité des territoires de Guadeloupe et Martinique auprès des orthophonistes. En tant qu'ORL, elle devrait être en contact avec une orthophoniste tous les jours. Or elle n'en voit que tous les 2 jours et demi.

Madame Marie-Luce Penchard se félicite de cette création d'autant plus qu'elle avait milité pour la prise en compte de cette problématique dans le cadre du plan santé outre-mer.

Monsieur Raymond Césaire profite de la discussion pour signaler la future transformation de l'UFR en faculté de santé réunissant notamment l'école de maïeutique et l'école d'orthophonie.

Monsieur Gérardin pose quelques questions pratiques : combien d'étudiants ? Quelle localisation ?

Madame Duflo indique que l'école d'orthophonie devrait intégrer 15 étudiants par an. Toutefois, le numerus clausus reste fixé par le ministère. Quant aux locaux, ce sont ceux de la faculté de médecine.

Monsieur Gérardin souhaite des précisions sur la localisation des installations – Guadeloupe, Martinique ou Guyane ? – et sur l'organisation des examens.

Madame Duflo précise que l'école sera basée en Guadeloupe pour des raisons pratiques et pédagogiques. Les cours se feront en e-learning, par visioconférence. Les sites seront concernés pour les stages.

3.c : Certificat de Capacité d'Orthophoniste	<i>Nombre de votants</i>	23
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	23

4) Affaires budgétaires et financières (vote)

Courte interruption suite à l'introduction dans la salle du conseil des journalistes et de caméramans.

d) Budget rectificatif n°3

Monsieur Subits, Directeur des affaires financières prend la parole pour présenter le BR3. Il s'agit d'un budget purement technique qui vise à permettre aux chercheurs de réutiliser les crédits non utilisés dès le début de l'année suivante, sans attendre le BR1.

Monsieur Geoffroy, vice-président du conseil d'administration, prend la présidence de la séance le temps que le Président, qui s'est absenté, revienne.

Monsieur Gérardin indique qu'il aurait apprécié un tableau des emplois qui tienne compte de la répartition par pôle et par composante.

Monsieur Geoffroy constate que c'est une demande récurrente de la part de M. Gérardin.

Monsieur Subits explique que les tableaux présentés sont imposés par le ministère.



Madame Marie-Luce Penchard s'interroge sur le résultat d'exploitation. Est-il moins bon ? Monsieur Subits explique que ce résultat est meilleur qu'il n'y paraît, qu'il englobe beaucoup de dépenses prévues qui ne seront pas réalisées en 2019. Pour information, les engagements juridiques se terminent le lendemain du CA. Il est donc peu probable que des millions soient dépensés d'ici au lendemain.

Monsieur Gérardin explicite son vote contre : absence de lisibilité sur les emplois.

4.d : Budget rectificatif n°3	Nombre de votants	23
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	22

e) Budget primitif 2020

Monsieur Subits prend la parole sur le budget primitif 2020. Celui-ci est construit sur la base d'une pré-notification ministérielle.

La description du BP 2020 commence par le passage en revue des tableaux pour vote. Il est précisé que ce budget est un budget « d'ouverture » et que les principales modifications et opérations sensibles (fongibilité, prélèvement sur FDR...) seront décidées au BR1 fin mars 2020. Le tableau 1 a été réactualisé et nous montre un plafond d'emplois de 973 ETPT, respecté. Le tableau 2 nous montre un équilibre budgétaire très légèrement positif mais qui devrait être impacté négativement par les reports de CP au BR1. Le tableau 4 confirme cet équilibre financier. Les tableaux 6 nous montre pour ce BP une CAF positive, signe de bonne santé de l'établissement mais à relativiser par rapport aux dépenses non réalisées sur 2018g qui seront reportées en 2020. Faisant suite à la présentation des tableaux, une petite intervention a lieu sur les dépenses réalisées cette année en fonctionnement et leur évolution par rapport à 2018. Parmi celles-ci, la CVEC (en hausse) ou encore les logiciels (environ 180 000 euros). En effet, les logiciels métiers dont dispose l'université ne répondent pas à tous les besoins d'exploitation des données et doivent donc être complétés par d'autres logiciels comme Neptune pour les inventaires.

Monsieur Gérardin exprime un regret : que le dialogue de gestion ne soit pas suffisamment avancé pour que le tableau 8 puisse détailler les budgets des composantes.

Monsieur Geoffroy rappelle que ce sont les pôles qui répartissent les crédits entre les composantes.

Monsieur Haral s'interroge sur la mise en réserve opérée sur la masse salariale de 447 154 €.

Monsieur Subits explique que cette mise en réserve est imposée par le ministère. Il indique que le vote va porter sur les tableaux 1, 2, 4, 6 et 9.

Monsieur Geoffroy invite les membres du Conseil à se prononcer par un vote groupé.

4.e : Budget rectificatif n°3	Nombre de votants	23
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	22

Monsieur Geoffroy demande à ce que le point relatif aux PCA soit remonté dans la rubrique 4.

Retour du président

f) Tarifs des missions

Monsieur Subits présente les nouveaux forfaits pour l'hébergement, notamment pour Paris intramuros, et pour les repas en mission applicables en 2020 :

- remboursement des frais d'hébergement Paris Intra-muros : 140 euros par nuitée ;
- remboursement des frais d'hébergement en région parisienne : 110 euros par nuitée ;
- remboursement des frais d'hébergement DOM-TOM : 100 euros par nuitée ;
- remboursement des frais d'hébergement par ailleurs : 90 euros par nuitée ;
- remboursement des repas pour la région parisienne : 22 euros.

Aucune remarque particulière.

4.f : Tarifs des missions	Nombre de votants	23
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	23

g) Paiement d'une prestation hors marché

Monsieur Subits, Directeur des affaires financières, requiert l'avis du Conseil pour payer un mois de plus les entreprises de nettoyage ayant perdu le marché de l'entretien des locaux en Guadeloupe afin de faciliter le processus de transfert de personnels vers les entreprises titulaires des lots de marché.

Monsieur Subits indique que le vote porte donc sur l'autorisation du paiement, par le PUR Guadeloupe, des entreprises de nettoyage des locaux de Guadeloupe pour le mois de novembre 2019 uniquement et que le montant pris en charge ne devra pas dépasser la somme de 50 000 euros HT.

Monsieur Jean-lèn Léticée, vice-président du pôle Guadeloupe, complète l'intervention de Monsieur Subits.

Monsieur Gérardin demande si tous les agents ont été repris par les nouveaux prestataires.

Monsieur Jean-Lèn Léticée confirme que les opérations de transfert des personnels sont en bonne voie, qu'il y a deux lots à ce marché, que c'est aux entreprises titulaires que revient la responsabilité de gérer l'intégration des agents de l'ancien prestataire unique. Le pôle, dans cette affaire, jouant uniquement un rôle de facilitateur.

4.g : Paiement d'une prestation hors marché	Nombre de votants	23
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	23

h) Répartition des frais de gestion sur DU

Monsieur Subits, Directeur des affaires financières, présente les diplômes pour lesquels des frais de gestion retenus et leur répartition entre la DOSIP et l'administration générale.

4.h : Répartition des frais de gestion sur DU	Nombre de votants	23
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	23

i) Droits d'inscription des DU de médecine

Monsieur Césaire, doyen de l'UFR Médecine présente le document portant sur les droits d'inscription des diplômés universitaires 2019-2020.

4.i : Droits d'inscription des DU de médecine	Nombre de votants	23
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	23

j) Admissions en non-valeur et remises gracieuses

Madame Fillod, agent comptable de l'établissement, présente les admissions en valeur pour un montant total de 54 235 euros. Les admissions en non-valeur sont des mesures d'ordre budgétaire et comptable qui ont pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge de l'agent comptable les créances irrécouvrables.

Monsieur Gérardin constate que les montants des indus sur paie sont importants. Il s'interroge sur le fait qu'on ne puisse pas retrouver les individus concernés.

Monsieur le Président signale au Conseil qu'il a peut-être les moyens de retrouver la trace d'une des personnes.

Madame Fillod précise que si les admissions en non-valeur permettent d'effectuer un nettoyage comptable, cela ne nous empêche pas de récupérer les fonds ultérieurement.

4.j : Admissions en non-valeur	Nombre de votants	23
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	23

k) Rémunération des coordonnateurs de formation continue et des accompagnateurs VAE

Monsieur David présente le point visant à remédier à l'absence de rémunération des accompagnateurs VAE depuis 4 ans et des coordonnateurs de formation continue depuis 2 ans par la détermination de forfaits horaires (HETD).

Monsieur Jean-Lèn Leticée, vice-président du pôle Guadeloupe, se montre étonné de voir ce point à l'ordre du jour alors que le pôle doit aborder la question dans les prochains jours. Il questionne également les montants des forfaits mentionnés dans le document présenté à l'appui de ce point.

Monsieur David réagit en indiquant que le point traite d'une problématique partagée par les Services Universitaires de Formation Continue des pôles Guadeloupe et Martinique. S'agissant du forfait proposé pour la rémunération des coordonnateurs de formation continue (36 HETD), il repose sur une décision du Conseil d'administration de mars 2016.

Monsieur le Président conclut le débat en décidant de renvoyer ce vote à une prochaine séance.

l) Prix « cadeaux » pour les futurs lauréats de l'édition 2020 Ma Thèse en 180 secondes

Monsieur David demande la possibilité de faire don à chacun des deux lauréats du concours « Ma thèse en 180 secondes », dont l'établissement organise cette année la deuxième édition locale, un ordinateur portable d'une valeur comprise entre 750 et 1500 euros. Cela signifie que ces matériels acquis par l'établissement sur le budget du BRS ne seront pas inscrits à l'inventaire de biens immobilisés.

Monsieur Gérardin est étonné qu'il soit désormais possible de faire des cadeaux, car il se rappelle que l'ancien agent comptable y était tout à fait opposé.

Madame Fillod, agent comptable de l'établissement, confirme avoir donné son aval.

4.l : Prix « cadeaux MT180s »	Nombre de votants	23
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	23

m) Autorisation de verser des allocations aux personnels détachés dans le cadre de projets européens (H2020)

Monsieur David présente ce point qui vise à autoriser l'établissement à verser des allocations aux personnels détachés dans le cadre de projets européens encourageant la mobilité internationale des enseignants-chercheurs, à l'exemple du projet RISE « Connect Caribbean » dans lequel est engagé l'université.

Monsieur Subits, Directeur des affaires financières, complète le propos en indiquant que cette décision est nécessaire pour permettre à l'administration de déroger à certaines règles internes (GAOM) et vaudra également pour l'avenir.

Monsieur Gérardin s'interroge sur l'implication de l'établissement dans un projet qui s'appelle « ConnectCaribbean ».

Monsieur le Président le confirme.

4.m : Allocations aux personnels détachés	Nombre de votants	23
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	23

n) Primes de Charges Administratives (PCA)

Madame Bertogal, DRH adjointe, présente les Primes pour Charges Administratives 2019-2020 dont les montants restent inchangés par rapport à 2018-2019.

Monsieur Gérardin intervient pour faire remarquer que ce point aurait dû être présenté en comité technique.

Monsieur Hertogh s'interroge sur l'application du document aux enseignants exerçant une fonction éligible à la PCA à l'instar du vice-doyen de l'UFR STAPS qui n'est pas un enseignant-chercheur. Il propose en conséquence d'ajouter dans le titre « enseignants ET enseignants-chercheurs ».

Madame Bertogal confirme que les enseignants exerçant des fonctions éligibles bénéficient de la PCA afférente.

5.n : Primes de charges administratives	Nombre de votants	23
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	23

5) Ressources humaines (vote)

o) Campagne d'emploi du 2nd degré

Madame Bertogal, DHR adjointe, indique qu'il s'agit des postes vacants ouverts au recrutement dans le cadre la campagne du 2nd degré et sur lesquels le comité technique s'est prononcé favorablement.

Monsieur Gérardin explicite son vote « contre » : les pièces du Conseil ont été transmises avec retard.

5.o : Campagne d'emploi du 2 nd degré	Nombre de votants	23
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	22

p) Recrutement/renouvellement des ANT

Madame Bertogal, DRH adjointe, présente le point aux membres du Conseil. Elle explique que les demandes de recrutement/renouvellement des ANT ont été examinées successivement en CPP-ANT et en comité technique.

Monsieur Gérardin demande s'il y aura une deuxième campagne de recrutement/renouvellement des ANT.

Madame Bertogal confirme qu'une deuxième campagne aura lieu en mai-juin 2020.

Monsieur Gérardin explicite son vote « contre » : les pièces du Conseil ont été transmises avec retard.

5.p : Recrutement/renouvellement des ANT	Nombre de votants	23
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	22

q) Taux d'occupation maximal autorisé des emplois de PR vacants utilisés pour le recrutement de professeurs invités

Monsieur Geoffroy, vice-président du Conseil d'administration : il propose de ramener les emplois vacants de professeurs des universités utilisés pour le recrutement des professeurs invités à 6 mois au lieu de 12 actuellement. Il s'agit :

- de limiter les effets d'aubaine pour les composantes qui utilisent ce système pour faire tourner leurs masters ;
- de mettre au concours ces postes pour les pourvoir de manière pérenne ;
- de contrôler la part de la masse salariale consommée par le recrutement de professeurs invités (près de 200 000 euros chaque année). Le coût chargé d'un professeur invité s'élève à 9000 euros par mois !

Monsieur Gérardin explicite son vote « contre » : le point n'a pas été examiné par le comité technique.

5.q : Usage des emplois de PR vacants	Nombre de votants	23
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	22

r) Aménagement et réduction du temps de travail pour les personnels BIATSS

Cette circulaire porte sur l'application des règles en matière de temps de travail pour les personnels administratifs de l'établissement. Elle rappelle les grands principes de la réglementation applicables aux obligations annuelles de travail, aux autorisations spéciales d'absence, aux modalités d'attribution des jours de réduction du temps de travail, aux heures supplémentaires et aux astreints.

Monsieur Gérardin explique que cette circulaire sur l'organisation du travail est le fruit d'un dialogue social entre les représentants du personnel et l'administration générale. Suite à l'avis favorable unanime du comité technique du 24/06/2019, elle est entrée en application depuis le 1^{er} septembre 2019.

5.r : Charte des temps	Nombre de votants	23
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	23

Questions diverses

Question 1 :

Monsieur le Président rappelle la demande de Monsieur Gérardin portant sur les comptes rendus de l'utilisation de sa délégation de signature et passe la parole à Madame Epaminondas, cheffe de cabinet.

Madame Epaminondas annonce que des premiers éléments ont été recueillis pour répondre à cette demande récurrente d'un administrateur. Joignant le geste à la parole, elle remet aux membres du Conseil d'administration un premier compte-rendu.

Monsieur Gérardin salue cet effort de transparence.

Question 2 :

Monsieur Gérardin fait part d'un durcissement des relations professionnelles entre les responsables hiérarchiques et leurs subordonnés. Ce climat professionnel nécessite, selon lui, une clarification des relations professionnelles à tous les niveaux entre le central, les pôles et les composantes. Ceci afin de mettre fin aux interprétations divergentes sur les responsabilités des uns et des autres. Il précise qu'il aborde cette question dans un souci d'apaisement général.

Madame Cassin, directrice de cabinet : elle rappelle que l'équipe politique actuelle a trouvé à son arrivée aux responsabilités une administration sans repères. Il est essentiel quand on est fonctionnaire de savoir à qui l'on doit rendre des comptes.

Monsieur Portecop se déclare assez sensible à ce qui a été dit.

Monsieur le Président renvoie la réponse sur le fond au prochain CA. Il indique que, suite à une réunion avec la MGEN (qui pour rappel propose une cellule d'écoute les mercredis après-midis pour les agents de l'UA), il a demandé au DGS et au secrétaire du CHSCT de lui faire des propositions pour améliorer les méthodes de prévention en matière de risques psychosociaux à l'UA.

Venue de la mission parlementaire :

Monsieur le Président rebondit sur cette discussion pour aborder la venue de la mission parlementaire le 2 décembre prochain. Il espère que ses recommandations visant à garantir son bon déroulement et son acceptation par la communauté universitaire seront entendues.

Il rappelle qu'il s'agit de la 3^{ème} tentative de mener à bien cette mission parlementaire, sans que les anomalies liées à sa composition ou à son programme n'aient été corrigées.

Chronologie des événements :

- mars/avril 2019 : 1^{ère} tentative de la commission parlementaire ;
- mai 2019 : venue d'un conseiller d'Etat dans le cadre d'une mission de médiation ;
- 25 septembre 2019, 2^{ème} tentative de la commission parlementaire avec une composition identique à la fois précédente ;

- Démarches du Président auprès des députés, de la délégation à l'outre-mer à l'Assemblée nationale et de la délégation aux affaires culturelles pour garantir le succès de cette mission parlementaire ;
- 12 septembre 2019: rencontre du président de la délégation aux affaires culturelles de l'Assemblée nationale qui l'assure que les écueils qui ont conduit à l'échec des premières tentatives seront levés.

Monsieur le Président constate que si la composition de la mission intègre désormais un député guadeloupéen, celui-ci ne participera pas à la rédaction du rapport, tout juste sera-t-il amené à donner un avis.

Alors que la mission devait débiter par un briefing et se clôturer par un débriefing avec le président, le programme semble avoir été revu sans concertation.

Monsieur le Président rappelle que c'est sous sa présidence que la loi de 2015 a été mise en œuvre. Pour le Président, la vocation de cette mission parlementaire devrait être de contribuer à remédier aux vices inhérents à la loi. Selon lui, les difficultés présentes de l'université résultent d'une trop grande part laissée aux interprétations sur des sujets aussi structurants que :

- la répartition des moyens ;
- l'autorité du président, le lien entre le président et les vice-présidents de pôle ;
- la nature des avis d'un vice-président de pôle (avis simple ou conforme).

Monsieur le Président clôture la séance à 11h40.

* * *